
Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Octobre 2015

[Approbation des substances actives](#)

[Nouvelles substances utilisables en
Agriculture Biologique](#)

[Extension d'usage](#)

[Nouvelles autorisations provisoires](#)

[Non approbation \(retrait\) de
substances actives](#)

[Retrait d'usage](#)

[Réglementation](#)

[Sécurité applicateur](#)

[Divers](#)

Approbation des substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Extension d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Non approbation (retrait) de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème pour les PPAM.



Réglementation

Evaluation de risque des substances actives

fluorure de sulfuryle (CAS 2699-79-8)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques (résultats des consultations des états membres, du demandeur et de l'EFSA) de la substance active fluorure de sulfuryle, substance active insecticide, fumigante, fongicide, nématicide, rodenticide (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

metam (CAS 144-54-7)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active metam : nématicide, fongicide, herbicide et insecticide autorisées à l'inscription pour une application en tant que fumigant de sol (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

***Pseudozyma flocculosa* souche ATTC 64874**

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active fongicide *Pseudozyma flocculosa* souche ATTC 64874.

[>> Lien](#)

Evaluation de risque des substances de base

phosphate de diammonium

La commission européenne a reçu une demande de l'ITAB pour l'inscription du phosphate de diammonium en tant qu'attractant pour les mouches des fruits. Le rapport publié résume les concertations organisées par l'EFSA, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

[>> Lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

fluazinam (CAS 79622-59-6) – article 12(1)

Les propositions de LMR ont donné lieu à une évaluation de risque pour le consommateur. Bien qu'aucun risque apparent pour le consommateur n'ait été identifié à partir de ces propositions, certaines informations requises par la réglementation manquent encore à ce jour. L'évaluation de risque pour le consommateur ne doit donc être considérée qu'à titre indicatif, et certaines propositions de LMR doivent encore être étudiées.

[>> Lien](#)

Modification des LMR

Règlement N°2015/1608

Ce règlement modifie l'annexe IV du règlement 396/2005, listant les substances actives non soumises à LMR. Le présent règlement est directement applicable.

Les substances actives acide caprique, huile de paraffine (CAS 64742-46-7), huile de paraffine (CAS 72623-86-0), huile de paraffine (CAS 8042-47-5), huile de paraffine (CAS 97862-82-3), sulfure de calcium et urée **sont inscrites par le présent règlement à l'annexe IV, et ne nécessitent donc pas de LMR.**

[>> Lien](#)

Proposition de modification des LMR

acetamipride (CAS 135410-20-7)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active insecticide acetamipride sur **choux de Chine** et **choux verts**.

[>> Lien](#)

cyantraniliprole (CAS 736994-63-1)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active insecticide cyantraniliprole sur **cerises, fraises, légumes racines et tubercules, concombres, choux de Bruxelles, haricots et pois écosés, artichauts, infusions racines** et **épices racines**.

Pour les infusions et épices racines : LMR proposée de **0.2 ppm** contre 0.01* ppm initialement, extrapolation depuis les essais résidus carottes nord et sud Europe, et utilisation d'un facteur de déshydratation de 8)

[>> Lien](#)

pendimethaline (CAS 40487-42-1)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active herbicide pendimethaline sur **laitue**.

[>> Lien](#)

tébuconazole (CAS 107534-96-3)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active fongicide tébuconazole sur **seigle et froment (blé)**.

[>> Lien](#)



Sécurité applicateur

Certificats individuels produits phytopharmaceutiques

Rappel des modalités de renouvellement des certificats individuels produits phytopharmaceutiques à leur échéance et actualisation des contenus de formation.

Note de service de la DGER, du 29 septembre 2015, publiée au bulletin officiel n°40 du Ministère de l'agriculture, précisant *les attendus en matière d'actualisation des contenus de formation*.

[>> Lien vers le bulletin officiel du MAAF](#)

[>> Télécharger directement le PDF de la note de service](#)



Divers

Dispositif expérimental de CEPP – publication d'une ordonnance

Ordonnance no 2015-1244 du 7 octobre 2015 relative au dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

Les dates du dispositif sont désormais fixées : du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2022.

Le texte précise la définition des « obligés » (ceux qui sont soumis à des obligations de réalisation d'actions, qui vendent des produits à des utilisateurs professionnels), et des « éligibles » (ceux qui exercent une activité de conseil aux agriculteurs et qui mettent en place des actions visant à la réalisation d'économies de produits phytopharmaceutiques, et qui peuvent obtenir en contrepartie des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques).

Le texte fixe également les conditions d'obtention de CEPP, soit par la mise en place d'action, soit par leur acquisition auprès d'autres obligés ou après d'éligibles.

[>> Lien vers l'ordonnance](#)

[>> Lien vers un résumé proposé par actu-environnement.com](#)

Nouvelles missions de l'ANSES – publication d'un décret

Décret n°2015-1184 du 25 septembre 2015 relatif aux missions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en matière de produits phytopharmaceutiques et de matières fertilisantes, supports de culture et leurs adjuvants.

Le décret fixe les conditions de composition et de fonctionnement du comité de suivi des autorisations de mise sur le marché constitué au sein de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation,

de l'environnement et du travail (ANSES). Ce texte intègre par ailleurs la phytopharmacovigilance à la liste des missions qui relèvent de l'ANSES. Enfin, il procède à un toilettage et une réorganisation du chapitre III du titre Ier du livre III du code de la santé publique relatif à l'ANSES.

[>> Lien vers le décret](#)

[>> Lien vers un résumé proposé par actu-environnement.com](#)



*Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).
Recommander la veille réglementaire iteipmai, [cliquez ici](#).*